

Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données Rue des Chanoines 2, 1700 Fribourg

Service de législation Grand-Rue 26 1700 Fribourg Céans et courriel Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données ATPrD Kantonale Behörde für Öffentlichkeit und Datenschutz ÖDSB

La Commission

Rue des Chanoines 2, 1700 Fribourg

T +41 26 322 50 08, F +41 26 305 59 72 www.fr.ch/atprd

Réf: LS/coc 2017-PrD-137 et 2017-Trans-37 Courriel: secretariatatprd@fr.ch

Fribourg, le 4 juillet 2017

Avant-projet d'ordonnance modifiant l'Ordonnance sur l'accès aux documents (adaptation à la Convention d'Aarhus)

Madame, Monsieur,

Nous nous référons au courrier du 14 juin 2017 de Madame Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat, concernant l'objet cité en référence et la remercions de nous avoir consultés à ce sujet.

La Commission en a traité lors de sa séance du 27 juin 2017. Elle ne se prononce que sur les aspects relatifs à la protection des données et à la transparence (art. 30a al. 1 let. b de la loi du 25 novembre 1994 sur la protection des données, LPrD; art. 40 let. c de la loi du 9 septembre 2009 sur l'information et l'accès aux documents, LInf) et vous informe qu'elle approuve toutes les modifications.

Elle salue les ajustements qui tiennent compte de la pratique des six premières années d'application de la Loi sur l'information et l'accès aux documents, notamment l'obligation de collaborer à la médiation à l'article 14a et la clarification de ce qui n'est pas à considérer comme une demande d'accès à l'article 1a.

Tout en vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre parfaite considération.

Laurent Schneuwly

V.o. A. Frige

Président